



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Prestations en nature

Question écrite n° 37631

Texte de la question

M François Patriat demande à M le ministre des affaires sociales et de l'emploi pour quelles raisons certains services de caisses primaires d'assurance maladie perdent tant de temps et d'énergie à traiter les dossiers qui leur sont transmis. On assiste actuellement, alors que les assurés ont déjà fait dans l'année une demande de remboursement, à un renvoi systématique des feuilles de maladie au motif que les assurés doivent joindre leurs feuilles de salaire des trois derniers mois. Les feuilles de salaire renvoyées, les intéressés se voient adresser, par retour du courrier, une demande d'envoi de leurs feuilles de salaire pour l'année entière. Il n'est pas rare, une fois adressés ces renseignements, que la sécurité sociale redemande les trois dernières feuilles de salaire, alors qu'elle en a été par deux fois en possession. Ainsi, il faut près de quatre mois pour qu'un assuré obtienne un remboursement. Pour peu qu'il soit en long traitement médical, l'échange de correspondance s'étale ainsi sur toute l'année. Il lui demande si les services de la sécurité sociale ont reçu des consignes « d'allègement des stocks » qui justifient de telles lenteurs administratives démoralisantes pour les assurés. Dans la négative, il lui demande enfin quelles sont les exactes procédures d'enregistrement des demandes de remboursements et s'il entend prendre des mesures pour mettre un terme à celles qui sont actuellement pratiquées.

Données clés

Auteur : [M. Patriat François](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37631

Rubrique : Assurance maladie maternité: prestations

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 937